sttp•cupw

SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES
Région du Montréal métropolitain

FORMATIONS SYNDICALES

FICHE D'INSCRIPTION

27 AU 30 MARS 2025

N.B. : VOUS FAITES VOTRE CHOIX DE COURS SOIT EN INSCRIVANT UN " X " DANS LA CASE DU COURS CHOISI, SOIT EN INDIQUANT VOTRE ORDRE DE PRÉFÉRENCE ➹❶ ❷➘ SI VOUS CHOISISSEZ PLUS D'UN COURS.

☐ **INITIATION À LA VIE SYNDICALE**
☐ **PRÉPARATION À LA GRÈVE**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____ VILLE : _____

CODE POSTAL : _____ ✉ COURRIEL : _____

☎ DOMICILE :(____)_____ ☎ TRAVAIL:(____)_____ ☎ CELL:(____)_____

❖ JE PRÉFÈRE ÊTRE CONTACTÉ(E) : PAR TÉLÉPHONE ☐ COURRIEL ☐

NO IDENTIFICATION EMPLOYEUR : _____ **DATE D'ENTRÉE AUX POSTES** _____

CLASSIFICATION : _____ ❑ **TEMPS-PLEIN** ❑ **TEMPS-PARTIEL** ❑ **TEMPORAIRE**

LIEU DE TRAVAIL : _____ **SECTION DE TRAVAIL** : _____

HORAIRE DE TRAVAIL : **DE** _____ **À** _____ **FONCTION SYNDICALE** : _____

SOUFFREZ-VOUS D'ALLERGIES ALIMENTAIRES? OUI _____ **NON** _____ **SI OUI LESQUELLES :** _____

CONDITIONS MÉDICALES PARTICULIÈRES? OUI _____ **NON** _____ **PRÉCISEZ :** _____

PERSONNE À REJOINDRE EN CAS D'URGENCE : NOM : _____ **NUMÉRO :** _____

LES SESSIONS DÉBUTERONT À 09h00 LE VENDREDI ET SE TERMINERONT LE DIMANCHE À 17h00.

➢ J'ARRIVERAI JEUDI POUR LE SOUPER _____ EN SOIRÉE _____ HEURE _____

➢ J'ARRIVERAI VENDREDI MATIN AVANT 9H00 _____

➢ JE DÉSIRE PARTAGER MA CHAMBRE OUI _____ NON _____

SI OUI , AVEC _____

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MA CONJOINTE OU DE MON CONJOINT OUI _____ NON _____

JE SERAI ACCOMPAGNÉ(E) DE MON OU MES ENFANTS OUI _____ NON _____

---- S.V.P. bien vouloir indiquer le nombre et l'âge _____

➢ J'AI BESOIN D'UN CONGÉ AVEC PAIE (une journée) POUR AFFAIRES SYNDICALES :

OUI ☐ NON ☐ DATE _____ **2025 HEURE : DE** _____ **À** _____

LA DATE LIMITE POUR L'INSCRIPTION EST LE 21 FÉVRIER 2025, AVANT 16H00. VOTRE COPIE D'INSCRIPTION DEVRA ÊTRE EXPÉDIÉE **(ET REÇUE)** À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL, AU 565, BOULEVARD CRÉMAZIE EST, BUREAU 3100, MONTRÉAL (QUÉBEC) H2M 2V6 (seules les inscriptions des membres en règle seront prises en considération).

❖ **AUCUNS FRAIS D'HÉBERGEMENT POUR LES CONJOINTS OU CONJOINTES AINSI QUE POUR LES ENFANTS, CEPENDANT LES REPAS ET AUTRES FRAIS, SERONT À VOTRE CHARGE.**

Hôtel Estrimont
44, AVENUE DE L'AUBERGE
ORFORD (QUÉBEC) J1X 6J3

[VERSO]

DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ÉDUCATION DU STTP, ENVIRON 40 MEMBRES DE LA RÉGION DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POURRONT PARTICIPER À UNE SESSION À L'INTÉRIEUR DES DEUX (2) OPTIONS SUIVANTES :

1. INITIATION À LA VIE SYNDICALE

Cette session est offerte à tous les membres des unités urbaine et suburbaine n'ayant jamais participé à celle-ci ou à un cours avancé de délégué(e). * Veuillez toutefois noter que les employé(e)s temporaires auront priorité pour cette session de formation.

LES OBJECTIFS SONT :

- ❖ Donner aux membres les notions de base afin qu'ils ou qu'elles soient en mesure de comprendre et d'expliquer le rôle du Syndicat, ainsi que les principaux mécanismes qui en font un appareil extrêmement efficace et profitable pour tous les membres.

2. PRÉPARATION À LA GRÈVE

Cette session est offerte à tous les membres en règle des EXPLOITATIONS URBAINE ET RURALE.

LES OBJECTIFS SONT :

- ❖ Comprendre de manière générale le processus de grève.
- ❖ Bâtir l'appui nécessaire au comité de négociation.
- ❖ Élaborer des stratégies de communication pour mobiliser les membres et solliciter leur participation.
- ❖ Se préparer à gérer et à exécuter les moyens de pression au palier local.
- ❖ Trouver des façons de faire participer la collectivité et les alliés.

COMMENT PARTICIPER

VOS DÉLÉGUÉES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AURONT EN LEUR POSSESSION DES FICHES D'INSCRIPTION, QUE VOUS DEVREZ COMPLÉTER ET RETOURNER À LA SECTION LOCALE DE MONTRÉAL.

LE SYNDICAT DÉFRAIE, POUR LES PARTICIPANTES / PARTICIPANTS, LES COÛTS D'HÉBERGEMENT, LES REPAS, LES FRAIS DE GARDE D'ENFANTS AINSI QUE LE TRANSPORT.

N.B. : LES MEMBRES PARTICIPANT À CETTE SESSION DE FORMATION ONT LE DROIT PRÉVU DANS NOS STATUTS, CLAUSE 7.63, À UN REMBOURSEMENT MAXIMAL DE 100$ PAR FAMILLE, PAR JOUR, POUR LES FRAIS DE GARDIENNAGE ET DE 115$ POUR LES SOINS AUX AÎNÉS, ENFANTS OU DES PERSONNES À CHARGE AYANT DES BESOINS SPÉCIAUX, PAR FAMILLE, PAR JOUR POUR LA GARDE HORS DES LIEUX.

Solidarité,

Yannick Scott
Directeur national
STTP - Région du Montréal métropolitain
YS/nf sepb-225

Montréal, le 31 janvier 2025 / **No 018**